
COMMUNE DE PEYROULES

DELIBERATION N°2026-07
02-01

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Séance du six février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi six janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Peyroules, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric CLUET, Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Présents : Frédéric CLUET, Cécile FRIGENZA, M. Roger FUNEL, Claude GUERIN, Gérard BOUIX, , Dominique DECLERCQ, Eric DUMEZ, Lise HAULBERT, Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Excusés : André GALFRE, , Laurent CARTON

VOTE
A l'unanimité
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Secrétaire de séance : Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE
Monsieur André GALFRE donne pouvoir à Monsieur Claude GUERIN

Objet : : Avis de la commune sur l'enquête publique du projet d'extension de la carrière d'Eiffage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal en date du 26 novembre 2021, Monsieur Mathieu CONIL, directeur de l'entreprise Eiffage Travaux Publics, a présenté le projet d'extension du site de la carrière. Lors de cette présentation, le périmètre du nouveau site envisagé a été présenté à l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a émis un avis favorable lors de la séance du conseil municipal du 08 avril 2022 sur l'extension du périmètre du site d'exploitation de la carrière sur une superficie de 1,1 ha et sur l'engagement de la procédure de renouvellement de l'autorisation d'exploiter du nouveau site.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique est actuellement en cours depuis le lundi 12 janvier 2026 à 09h00 sur le projet d'extension du site de la carrière exploitée par l'entreprise Eiffage. Cette consultation du public porte sur la demande de renouvellement et d'extension de la carrière de dolomies dite du "Ravin de Barrissi" au lieu-dit Mal Bouisset et Pas du Vei sur la commune de Peyroules (04120) déposée par la Société Eiffage Route Grand Sud dont le siège social est situé 360 rue Louis de Broglie - 13290 AIX EN PROVENCE. Cette consultation du public parallélisée se déroulera du lundi 12 janvier 2026 à 9h00 au lundi 13 avril 2026 à 17h00, soit pendant trois (3) mois. Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le lundi 13 avril 2026 à 17h00 précises. Cette demande comprend une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE et une autorisation de défrichement.

La carrière du "Ravin de Barrissi" est soumise à Autorisation pour son activité d'extraction, à Enregistrement pour ses installations de traitement ainsi que pour son activité de transit et à Déclaration pour son installation de production de béton. Son activité de distribution de carburant n'est quant à elle pas classée. Le projet est également soumis au régime de la Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (IOTA).

Les installations projetées relèvent des rubriques listées ci-dessous :

- pour les rubriques ICPE: 2510-1, 2515-1-a, 2517-1, 2518-b ;
- pour les rubriques IOTA: 1.1.1.0, 2.1.5.0.

En synthèse, cette demande d'autorisation de renouvellement et d'extension porte sur:

- une surface d'autorisation de 6,73 ha (dont 5,04 ha en renouvellement et 1,69 ha en extension) ;
- une production moyenne de 50 000 tonnes par an, et jusqu'à 70 000 tonnes au maximum ;
- une durée de 30 ans pour l'activité extractive. Les installations connexes sont, quant à elles, sollicitées sans limite de durée ;
- l'extraction d'environ 1 500 000 tonnes de gisement au terme des 30 années sollicitées soit 600 000 m3 ;
- la valorisation de déchets inertes du BTP à hauteur de 10 000 tonnes/an au maximum (valorisation par recyclage ou utilisation dans le cadre du réaménagement coordonné de la carrière).

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que dans le cadre de cette consultation publique, la commune est amenée à formuler un avis sur le projet d'extension du site de la carrière exploité par l'entreprise Eiffage.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Emet un avis favorable sur le projet d'extension du site de la carrière exploité par l'entreprise Eiffage avec les réserves suivantes :
- L'exploitant de la carrière doit maintenir et entretenir la chaussée de la route du Mousteiret ;
- L'exploitant de la carrière s'engage à canaliser les eaux pluviales ruisselantes sur l'entrée du site. Il s'engage également à nettoyer les gravats ravinant sur la route communale du Mousteiret ;
- L'exploitant s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le respect des limitations de vitesse par les camions qui empruntent la route du Mousteiret ;
- L'exploitant s'engage à respecter les termes de la nouvelle convention de forage validée par l'assemblée délibérante de la commune en date du 24/03/2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Frédéric CLUET

